

République FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON	Envoyé en préfecture le 18/07/2025 Reçu en préfecture le 18/07/2025 Publié le ID : 078-257802413-20250718-2025071611-DE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SIVOS MBT
Nombre de membres En exercice : 6 Présents : 5 Votants : 5	L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ Le MERCREDI 16 JUILLET à 18h00
Date de convocation : 07/07/2025 Date d'affichage : 17/07/2025	Le Comité Syndical du SIVOS MBT, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : Mme Patricia SADO Étaient présents : Mmes SADO, DESCOMBES, POELAERT, REMION, BASQUIN, Absent : M. LECONTE non excusé
Délibération 20250716-11	Secrétaire de séance : Alexandra REMION

OBJET : BUDGET GENERAL : Admission en non-valeur

VU les articles L 2343-1 et R 276-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent les admissions en non-valeurs ;

VU les demandes d'admission en non-valeurs transmises par Monsieur le Comptable Public, en date du 16 juin 2025 selon la liste n° 7542800633 ;

Considérant que le comptable certifie avoir émargé aux articles respectifs, les sommes indiquées sur l'état, lesquelles n'aient pas été soldées avant la réception de la décision ;

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur, par l'assemblée délibérante, ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables ;

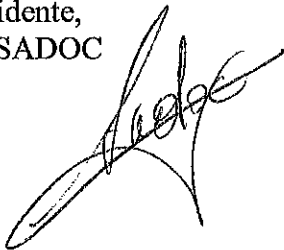
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : **APPROUVE** l'admission en non-valeur pour un montant total de 962.10 € selon la liste n°7550000633 des produits irrécouvrables transmise par le SGC de Rambouillet, annexées à la présente délibération.

Article 2 : **DIT** que ces créances d'un montant de 962.10 € seront inscrites au compte 6541 (créances admises en non-valeur).

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

La présidente,
Patricia SADO



Certifié exécutoire
par affichage le 17/07/2025
et transmission à la Sous-préfecture le 17/07/2025